

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-450-A - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE SYNDICALE SPÉCIALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 26 avril 2001
Heure..... 16 h
LieuSALON DES PERSONNELS

PRÉSENCES: 80 personnes ont signé la feuille des présences.

OUVERTURE: L'assemblée est ouverte à 16 h 25

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Robert Arpin proposé par Robert Claing
Robert Arpin est élu président d'assemblée.

accepte

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 6

Que l'ordre du jour soit le suivant

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 30 novembre 2000
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Informations
6. Renouvellement du contrat d'assurances collectives FNEEQ
 - a) Informations
 - b) Décisions à prendre

Proposée par Alain Boulanger

Appuyée par Pierre Lavertue

Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 30 NOVEMBRE 2000

Recommandation 7

Que le procès-verbal de l'assemblée syndicale du SPECA tenue le 30 novembre 2000 soit adopté tel que rédigé.

Proposée par Carmen Lepage

Appuyée par Alain Forget

Adoptée à l'unanimité

4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 8

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte les nouveaux membres ayant adhéré au SPECA depuis le 30 novembre 2000 et dont les noms suivent: France Brisebois (électrophysiologie médicale), Bibiane Charland (médecine nucléaire-EPM), Mohamed Bendelloul (informatique) et Jacques Chamberland (sciences sociales).

Proposée par Alain Long
Appuyée par Michel Desmarais
Adoptée à l'unanimité

5. INFORMATIONS

Manifestation du Sommet des peuples le 21 avril 2001 à Québec

Philippe Boudreau résume l'événement qui a rassemblé entre 60 000 et 70 000 contre la mondialisation. Deux autobus pleins sont partis du cégep. 75 personnes d'Ahuntsic (professeurs et invités). Annette Gélinas situe l'événement dans le cadre plus large de la mobilisation qui devra être la nôtre pour protéger nos conditions de travail lors de la prochaine ronde de négociation.

Forum sur l'enseignement technique

L'idée vient d'Ahuntsic. Il rassemblera les trois fédérations syndicales (FNEEQ (CSN)-FAC-FEC (CSQ) et la Fédération des cégeps. Un accord politique des quatre groupes a été obtenu. Les dates retenues sont 10 et 11 janvier 2002.

6. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE FNEEQ

a) Informations

Annette Gélinas dresse un historique de la situation du dossier assurances et présente les trois recommandations adoptées par la réunion des syndicats adhérant aux polices 1008 et 1010 de la FNEEQ du 1^{er} mars 2001 visant le renouvellement desdites polices.

Yves Coutu explique ensuite les tableaux soumis par la FNEEQ aux fins de comparaison et d'évaluation des conséquences d'une reconduction de notre contrat actuel avec La Personnelle Vie. Annette Gélinas termine la présentation en résumant un texte du comité assurances FNEEQ justifiant que nous n'allions pas en appel d'offres pour 2002; elle fait aussi part à l'assemblée des propositions que l'exécutif soumet à la discussion.

b) Décisions à prendre

Recommandation 9

Que l'assemblée syndicale du SPECA mandatent ses représentants à la réunion des syndicats adhérant aux polices 1008 et 1010 de la FNEEQ pour exiger :

- a) que la FNEEQ aille en appel d'offres auprès d'assureurs sérieux offrant des contrats d'assurance groupe pour le renouvellement de l'ensemble des polices d'assurances applicables aux enseignantes et enseignants de la FNEEQ à compter de janvier 2002. Que cet appel d'offres soit acheminé à un large éventail de compagnies d'assurances;
- b) que, préalablement à l'appel d'offres, la FNEEQ approche d'autres groupes susceptibles de se joindre à nous et ainsi augmenter notre effectif assurable;
- c) que, dans le cadre de la négociation de la nouvelle police et dans le but de diminuer nos primes, la FNEEQ considère la possibilité de renoncer à certaines protections dont la valeur n'est pas établie de façon absolue ou dont le besoin n'est pas de première nécessité (tels le remboursement des médicaments homéopathiques, les assurances voyage, etc.);

- d) que l'on s'assure que l'adhésion facultative à l'assurance traitement longue durée, sans preuve d'assurabilité, d'une enseignante ou d'un enseignant non-permanent, soit possible pendant les 30 jours qui suivent la signature, à compter de janvier 2002, de chacun des trois premiers contrats à l'enseignement régulier représentant au moins 0,25 ETC/session;
- e) que, pour les enseignantes et les enseignants permanents, la possibilité d'adhésion à l'assurance traitement longue durée se fasse sans preuve d'assurabilité pendant les 60 premiers jours de l'année scolaire 2001-2002.

Proposée par Jean-Yves Giguère
Appuyée par Pierre Lavertue
Adoptée à l'unanimité

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 17 h 20.

Adopté le : _____

présidente

secrétaire